

Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/25283 12 février 1993 FRANCAIS ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 11 FEVRIER 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE LA YOUGOSLAVIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre qui vous est adressée par S. E. M. Ilija Djukic, Ministre des affaires étrangères de la République fédérative de Yougoslavie.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Dragomir DJOKIC

93-08733 2700S (F) 120293 120293 150293

ANNEXE

Lettre datée du 11 février 1993, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre yougoslave des affaires étrangères

Je suis profondément préoccupé par le fait que, malgré nos avertissements répétés et pressants, l'agression armée contre l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République fédérative de Yougoslavie continue.

Outre les arguments déjà présentés au Conseil de sécurité dans les lettres que lui ont adressées le Président de la République fédérative de Yougoslavie et moi-même, je me permets d'appeler votre attention sur de nouveaux exemples flagrants d'actes d'agression armée perpétrés par les forces musulmanes contre la République fédérative de Yougoslavie.

Le 9 février 1993, vers 18 heures, les forces musulmanes ont lancé un obus de mortier du territoire de la Bosnie-Herzégovine vers la région de Bajina Basta, en République fédérative de Yougoslavie.

Le 10 février, vers midi, les forces musulmanes ont tiré deux obus de 105 mm du territoire de la Bosnie-Herzégovine sur la ville de Mali Zvornik (République fédérative de Yougoslavie), tuant une petite fille et blessant grièvement deux autres civils.

Le 10 février 1993, vers 12 h 10, les forces musulmanes ont lancé une grenade de 122 mm du territoire de la Bosnie-Herzégovine, dans la forêt de Banja Koviljaca (République fédérative de Yougoslavie).

Ces actes constituent non seulement des violations flagrantes et systématiques des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et du droit international, mais encore la manifestation d'un comportement honteux et criminel dirigé contre un pays souverain et pacifique.

Je dois noter avec un profond regret que les avertissements extrêmement sérieux que nous avions adressés en temps voulu au Conseil de sécurité n'ont malheureusement pas été suffisamment entendus par cette importante instance internationale. Cela a évidemment encouragé les musulmans de Bosnie-Herzégovine à poursuivre leurs activités agressives dans le but de provoquer la République fédérative de Yougoslavie et de l'entraîner dans une guerre civile et religieuse en Bosnie-Herzégovine. Non seulement cela éloignerait toute perspective de paix en Bosnie-Herzégovine, mais nul doute que la guerre s'étendrait à d'autres régions des Balkans. La Yougoslavie ne désire certainement pas que cela arrive, et je suis sûr que les autres pays de la région ne le désirent pas non plus.

A l'appui de ces assertions, il suffit de considérer le comportement général des musulmans dans le processus de paix - précisément en cette phase cruciale qui se déroule à New York - auquel la Yougoslavie contribue pleinement depuis le début.

Guidée par un désir sincère de parvenir à la paix et de trouver de toute urgence une solution à la crise dans l'ensemble du territoire de l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie, la République fédérative de Yougoslavie s'est abstenue de riposter de façon adéquate à l'agression musulmane. On peut cependant se demander combien de temps elle pourra conserver cette attitude si le Conseil de sécurité ne s'acquitte pas de l'obligation qui lui incombe de prendre de nouveau les mesures qui s'imposent pour contenir l'agression et punir l'agresseur.

Nous attendons du Conseil de sécurité qu'il réagisse promptement et de la manière appropriée.

Le Ministre des affaires étrangères de la République fédérative de Yougoslavie

(Signé) Ilija DJUKIC